

Audition du 9 juin 2008 sur le service civil volontaire
Monsieur Dominique Dubois,
Directeur général de l'agence nationale
pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

Rappel : Les missions de l'Acsé

- conduite de programmes de développement social en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance ;
- soutien à l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration ; lutte contre les discriminations liées à l'origine ; développement de programmes en faveur de l'égalité des chances et de la diversité ;
- pilotage du service civil volontaire.

L'Acsé, créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, a été mise en place en octobre 2006. Elle dispose d'un budget de 500 M€.

Le service civil volontaire : rôle de l'Acsé :

- agrément des structures souhaitant recruter des volontaires
- élaboration de conventions financières définissant la participation financière de l'Acsé à l'accueil des volontaires et les obligations de la structure d'accueil
- animation, suivi et évaluation du dispositif

Les chiffres du service civil volontaire : (juin 2008)

- 475 structures agréées
- dont 405 associations et 70 structures du secteur public
- 9838 postes agréés, dont les 3/4 dans les grands réseaux associatifs nationaux
- 4000 jeunes engagés dans le dispositif depuis le démarrage
- 2800 jeunes en poste à ce jour
- un budget de 24 M€ en 2008 – un abondement de 7,2 M€ étant annoncé pour permettre une nouvelle vague de recrutements en septembre 2008

Les missions : 4 domaines principaux :

- éducation, sports , loisirs
- culture
- solidarité
- environnement

Les objectifs du service civil volontaire :

1. faciliter l'insertion sociale des jeunes
2. promouvoir leur engagement citoyen
3. favoriser la cohésion sociale par le brassage social, la mixité (origine, parcours, intergénérationnel)
4. soutenir la vie associative et permettre son renouvellement

Les résultats après un an et demi de fonctionnement du dispositif :

1. Sur l'insertion des jeunes

Le service civil volontaire est souvent une première expérience qui :

- permet l'acquisition de compétences, de savoir-faire, des règles du travail en équipe

- apprend l'autonomie et le sens des responsabilités

2. Sur l'engagement citoyen

Le service civil volontaire :

- permet une prise de conscience de l'engagement citoyen
- ouvre sur certaines valeurs

La formation civique joue un rôle essentiel dans le dispositif

3. Sur la cohésion sociale

Le service civil volontaire réalise un objectif de mixité et permet rencontres et échanges entre jeunes ; il permet de les confronter à des milieux différents de leur milieu d'origine.

4. Sur le soutien à la vie associative :

Le service civil volontaire permet aux structures d'accueil de renforcer et diversifier leurs actions et de mettre en place des actions innovantes.

Les conditions de la réussite du service civil volontaire :

- la qualité de la structure d'accueil, des missions qu'elle propose et des conditions d'encadrement
- la durée de la mission : une mission de 6 mois est un minimum pour que le volontaire puisse s'immerger dans la structure d'accueil, y trouver sa place et remplir au mieux les tâches qu'on attend de lui
- la qualité de la formation civique

Quelles perspectives de développement pour le service civil volontaire :

1. **Définir des objectifs et s'en donner les moyens** notamment financiers: envisager une première étape à 10 000 volontaires, puis passer à 50 000 ...

2. **Assurer une réelle promotion du dispositif** ce qui n'a pu être fait avec le système actuel, compte tenu d'un budget restreint.

2. **Simplifier le dispositif** en définissant :

- un statut identique pour tous les volontaires
- un réel portage politique supposant que le dispositif soit pris en charge par un ministre
- disposer d'un organisme qui fédère le dispositif et qui est l'opérateur de l'Etat, dans l'esprit de ce que fait l'Acisé aujourd'hui.

3. **Redéfinir la participation financière de l'Etat** et le cas échéant rechercher d'autres sources de financement possible (collectivités locales, financements privés...)

4. **Valoriser**, pour les jeunes, la période de service civil, dans leur parcours ultérieur.

5. **Définir des priorités publiques dans la définition des missions** confiées aux jeunes.